



contestation de licenciement

Par **MOINAT44**, le **18/12/2012** à **12:29**

Bonjour,

Je me suis fais licencié pour faute (je pense non justifiée), puis-je assigner mon employeur auprès du conseil des prud'hommes.

Merci de me répondre.

Plus d'explications si désirées.

Par **Paul PERUISSET**, le **18/12/2012** à **12:50**

Bonjour,

Contester un licenciement devant le Conseil de Prud'hommes n'est pas le plus difficile.

Encore faut-il avoir des éléments à faire valoir pour convaincre les Conseillers que ce licenciement n'est pas justifié.

Sans explications, il est bien sûr impossible de vous apporter de vous conseiller.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **MOINAT44**, le **18/12/2012** à **14:41**

Bonjour Mr PERUISSET,

Les faits reprochés sont non respect des consignes (nettoyage du chantier pas fait à la date prévue, non réalisation des tests informatique en totalité 50% (appareil defectueux et signalé à mon supérieur), et non bouchage coupe feu des cloisons (manqsue de matériel (commandé car nous devons en avoir le jour des dis travaux et compte bloqué chez grossiste).

Voila les points pour lesquels on me licencie.

Encore merci Mr PRUISSET